



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question orale n° 190

Texte de la question

Mme Odette Grzegorzulka appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le projet de réaménagement des rythmes scolaires qu'elle conduit avec Mme le ministre de la culture et de la communication et Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Tous les enseignants et les parents attendent avec impatience ce projet d'envergure qui devrait permettre de mieux prendre en compte les rythmes biologiques des enfants pour donner les meilleures chances de réussite à tous. Mme le ministre délégué chargée de l'enseignement scolaire indiquait dans sa circulaire qu'« organiser la journée de travail de nos élèves en fonction des moments les plus propices aux diverses activités proposées est l'objectif minimum que nous devons atteindre » et que « favoriser la mise en oeuvre d'un environnement socio-éducatif et culturel de qualité représente aussi, pour l'école et ses partenaires locaux, un enjeu essentiel ». Depuis le début du mois de décembre 1997, l'inspecteur d'académie de l'Aisne a engagé une consultation de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire pour la mise en oeuvre de ce projet à la rentrée scolaire du mois de septembre prochain, qui n'a pas convaincu. Ses propositions portaient sur neuf demi-journées organisées sur cinq jours consécutifs, libérant, ainsi, le samedi. Les résultats de cette consultation sont maintenant connus. Elle a fait l'objet d'un rejet massif dans l'Aisne. Ce projet a perturbé les parents comme les enfants dont on déstabilise l'organisation de la semaine. Il a créé des inquiétudes chez les élus locaux, qui craignaient d'avoir à assumer de nouvelles dépenses pour offrir des prestations de qualité aux élèves pendant le temps ainsi libéré. Elle lui demande sous quelle forme il serait possible de réfléchir tous ensemble à nouveau, pour proposer un projet d'épanouissement ambitieux et cohérent pour les enfants dans ce département pour l'académie et peut-être sur le plan national, quelles sont les principales innovations que le ministère souhaite voir impulser pour la réalisation de ce plan de réaménagement des rythmes scolaires. Il serait souhaitable qu'il puisse s'inspirer scrupuleusement des instructions du ministère et qu'il implique davantage les élus, les parents et le mouvement associatif. Dans l'affirmative, elle lui demande dans quels délais et quels moyens elle pense mobiliser. Il serait regrettable qu'il n'y ait dans l'Aisne à la rentrée de septembre 1998 aucune innovation dans ce domaine comme le laisse entendre l'inspecteur académique.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Odette Grzegorzulka a présenté une question, n° 190, ainsi rédigée:
«Mme Odette Grzegorzulka appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le projet de réaménagement des rythmes scolaires qu'elle conduit avec Mme la ministre de la culture et de la communication et Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Tous les enseignants et les parents attendent avec impatience ce projet d'envergure qui devrait permettre de mieux prendre en compte les rythmes biologiques des enfants pour donner les meilleures chances de réussite à tous. Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire indiquait dans sa circulaire qu'«Organiser la journée de travail de nos élèves en fonction des moments les plus propices aux diverses activités proposées est l'objectif minimum que nous devons atteindre» et que «favoriser la mise en oeuvre d'un environnement socio-éducatif et culturel de qualité représente aussi, pour l'école et ses partenaires locaux, un enjeu essentiel». Depuis le début du mois de

décembre 1997, l'inspecteur d'académie de l'Aisne a engagé une consultation de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire pour la mise en oeuvre de ce projet à la rentrée scolaire du mois de septembre prochain, qui n'a pas convaincu. Ses propositions portaient sur 9 demi-journées organisées sur 5 jours consécutifs, libérant, ainsi, le samedi. Les résultats de cette consultation sont maintenant connus. Elle a fait l'objet d'un rejet massif dans l'Aisne. Ce projet a perturbé les parents comme les enfants dont on déstabilise l'organisation de la semaine. Il a créé des inquiétudes chez les élus locaux, qui craignaient d'avoir à assumer de nouvelles dépenses pour offrir des prestations de qualité aux élèves pendant le temps ainsi libéré. Elle lui demande sous quelle forme il serait possible de réfléchir tous ensemble à nouveau pour proposer un projet d'épanouissement ambitieux et cohérent pour les enfants dans ce département pour l'académie et peut-être sur le plan national, quelles sont les principales innovations que le ministère souhaite voir impulser pour la réalisation de ce plan de réaménagement des rythmes scolaires. Il serait souhaitable qu'il puisse s'inspirer scrupuleusement des instructions du ministère et qu'il implique davantage les élus, les parents et le mouvement associatif. Dans l'affirmative, elle lui demande dans quels délais et quels moyens elle pense mobiliser. Il serait regrettable qu'il n'y ait dans l'Aisne, à la rentrée de septembre 1998, aucune innovation dans ce domaine comme le laisse entendre l'inspecteur académique.»

La parole est à Mme Odette Grzegrzulka, pour exposer sa question.

Mme Odette Grzegrzulka. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire et elle porte sur l'ambitieux projet de réaménagement des rythmes scolaires qu'elle conduit avec ses collègues, Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, et Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

Tous les enseignants et les parents attendent avec impatience ce projet d'envergure qui devrait permettre de mieux prendre en compte les rythmes biologiques de nos enfants et de leur donner les meilleures chances de réussite et d'épanouissement.

La circulaire de Mme le ministre indiquait d'ailleurs qu'«organiser la journée de travail de nos élèves en fonction des moments les plus propices aux diverses activités proposées est l'objectif minimum que nous devons atteindre».

Dans l'Aisne, depuis le début du mois de décembre 1997, l'inspecteur d'académie a engagé une consultation de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire pour la mise en oeuvre à la rentrée prochaine de ce projet qui, malheureusement, n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation et n'a pas convaincu. Portant sur la réorganisation du temps de travail et libérant notamment le samedi, il a été massivement rejeté par 87,2 % des membres des conseils d'école.

Le projet a donc perturbé les parents, les enfants et les enseignants. Il a créé des inquiétudes chez les élus locaux qui craignaient d'avoir à assumer de nouvelles dépenses pour offrir des prestations de qualité aux élèves pendant le temps ainsi libéré.

Sous quelle forme Mme le ministre envisage-t-elle de lancer la réflexion pour que nous puissions, tous ensemble, proposer aux enfants un projet d'épanouissement ambitieux et cohérent non seulement dans ce département et cette académie, mais aussi, peut-être, sur le plan national ?

Quelles sont les principales innovations que le ministère de l'éducation nationale souhaite impulser pour enfin réaménager les rythmes scolaires ?

J'espère que le nouveau projet s'inspirera scrupuleusement des instructions nationales quand il arrivera à l'échelon départemental, qu'il impliquera davantage le monde associatif, les élus et les parents.

Dans quels délais et avec quels moyens sera mis en place le programme de réaménagement des rythmes scolaires ? Peut-on se contenter des dernières informations de l'inspecteur d'académie selon lequel, compte tenu de l'échec de la concertation, la rentrée 1998 se passera sans aucune innovation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Pour répondre très directement à votre question sur les rythmes scolaires des enfants, je vous confirme que Mme Ségolène Royal - je la remplace ici ce matin - travaille actuellement en liaison étroite avec ses collègues de la culture, Catherine Trautmann, et de la jeunesse et des sports, Marie-Georges Buffet, sur le problème des rythmes d'activités des enfants dans une double perspective.

La première perspective, c'est de veiller à une meilleure organisation des temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire des enfants et des jeunes, car c'est bien de cette globalité qu'il faut parler.

La seconde perspective, c'est de lutter contre les inégalités qui subsistent encore trop dans l'accès à la culture

et aux savoirs.

Pour atteindre ces objectifs, le projet du Gouvernement vise à mobiliser, comme vous le demandez, tous les partenaires qui, à un titre ou à un autre, sont responsables de l'éducation et de la formation des enfants et des jeunes: les trois administrations concernées, les collectivités territoriales, les associations, et bien, sûr les familles.

Notre méthode vise à proposer à ces partenaires de mettre en oeuvre ensemble, sur des secteurs larges - communautés de communes, villes, quartiers de grandes villes -, des projets qui mettent en cohérence les activités des différents temps des enfants, au service de leur réussite scolaire et de leur épanouissement. Le projet est certes ambitieux, mais nous espérons pouvoir le développer dans un nombre significatif de sites dès la rentrée scolaire de 1998, sur la base du volontariat.

Mme la ministre déléguée à l'enseignement scolaire connaît le projet qui a été proposé dans l'Aisne à toutes les communes du département. Elle sait qu'il a été rejeté en l'état. Elle espère, comme vous, que le projet gouvernemental, quand il sera arrêté, intéressera un certain nombre de partenaires et qu'il pourra être mis en oeuvre, le moment venu, dans de nombreuses communes de votre département.

M. le président. La parole est à Mme Odette Grzegorzulka.

Mme Odette Grzegorzulka. Monsieur le ministre, je vous remercie pour les paroles d'espoir et d'encouragement que vous venez de prononcer.

Toutefois, je suis quelque peu insatisfaite s'agissant des délais. Je souhaiterais vraiment savoir si nous pouvons espérer que la rentrée 1998 verra la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. Tous les acteurs locaux sont prêts à une telle innovation et à la concertation.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Grzegorzulka](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 190

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 février 1998, page 1605

Réponse publiée le : 25 février 1998, page 1534

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 février 1998